



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 01/06/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/317

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

Mise en conformité accessibilité du Musée des Beaux Arts. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité du cadre bâti du Musée des Beaux Arts, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un dossier élaboré par un maître d'oeuvre privé, M. Denis Boullanger.

Les travaux portent sur les deux ailes des musées Nord et Sud ainsi que le traitement du cheminement situé entre ces deux bâtiments.

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 354 297 € TTC.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport technique, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier :

lot n° 1 : gros oeuvre

Société CAZENAVE pour un montant total de 96 727,74 € TTC

lot n° 2 : signalétique

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation

lot n° 3 : menuiserie serrurerie cloisonnement

Société ATELIER D'AGENCEMENT pour un montant total de 29 601,93 € TTC

lot n° 4 : électricité

Société SNEF SA pour un montant total de 90 786,85 € TTC

lot n° 5 : plomberie

Société SERSET pour un montant total de 4 240,06 € TTC

lot n° 6 : peinture

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation

lot n° 7 : ascenseur

Société ALFORT ELEVATEUR pour un montant total de 23 322 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° M100164 sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés, conformément à l'article 14 du CCAP.

La dépense, qui s'élève à 244 678,58 € TTC sera imputée sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE